

## **Réaménagement de la structure tarifaire de l'électricité à partir du 1er mars (ministères)**

### **Actualité Maroc**

Posté par: Visiteur

Publié le : 01-03-2009 22:13:31

**Le ministère chargé des Affaires économiques et générales et le ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement ont annoncé, samedi, "une restructuration de la grille tarifaire de l'électricité", qui prendra effet à partir du 1er mars 2009.**

Cette action de restructuration, qui s'inscrit dans le cadre du Plan National d'Actions Prioritaires (PNAP) pour le secteur de l'électricité adopté par le Gouvernement, vise principalement "à assurer la pérennité du service d'électricité à travers l'adéquation entre l'offre et la demande de l'énergie électrique et l'optimisation et la rationalisation de la consommation", indique-t-on dans un communiqué.

De nouvelles options tarifaires sont, en effet, introduites pour les différents usages et ce, en perspective de permettre aux clients de mieux adapter leurs consommations notamment par l'effacement de la pointe et de bénéficier des tarifs incitatifs qui se traduiront en conséquence sur leurs factures.

La clientèle domestique et patentée bénéficiera également du modèle incitatif et social appelé "Modèle -20/-20 ", explique-t-on de même source.

Ce modèle introduit un système de bonification permettant à tout client ayant réduit sa consommation mensuelle de l'énergie électrique d'au moins 20 pc par rapport au même mois de l'année précédente de bénéficier d'un bonus équivalent à 20 pc de la valeur de la consommation mensuelle économisée et qui sera décompté de la facture du client du mois concerné.

Ces options seront accompagnées par des réajustements en matière d'harmonisation de la hiérarchie des tarifs de l'électricité et du rapprochement partiel aux coûts de production. Ces réajustements tarifaires, concernent principalement l'énergie électrique très haute tension (THT), haute tension (HT) et moyenne tension (MT) et varient en moyenne entre 2 et 5 centimes par kWh.

Ceci permettra à l'Office national de l'électricité (ONE) "de réaliser les investissements requis pour renforcer ses capacités de production", relève le communiqué.

Les tarifs de l'énergie électrique basse tension consommée par les ménages "ne sont pas concernés par le réajustement et sont maintenus à leur niveau actuel conformément à la politique du gouvernement visant la protection du pouvoir d'achat des citoyens", précise la même source.

MAP